



Date de convocation :
17 janvier 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°01-1

**Construction d'une Salle de
Padel**

Acceptation de sous-traitance
Sarl Vincent COPPEE
Sarl PELOUSES VERTES
Sarl EURO DEPO France

L'an **deux mille dix-sept** et le **vingt-cinq janvier**, à **20 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : MM. RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

Absente : Mme TONELLO

Madame Sylvie GERARD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise **SPACIOTEMPO**, Parc d'activités des Hauts du Val de Nièvre, 80420 FLIXECOURT, souhaite sous-traiter les prestations **Electricité, Fourniture et pose de gazon artificiel & pose de sol souple et Assistance montage** qui lui ont été attribuées lors du marché de travaux de construction d'une Salle de Padel.

L'entreprise **SPACIOTEMPO** souhaite que les entreprises :

- **Sarl Vincent COPPEE**, ZI Ouest, rue du Champ Macret, 80700 ROYE, assure la sous-traitance pour les travaux relatifs à la prestation **Electricité** pour un montant de **13 278.69 € HT**,
- **Sarl PELOUSES VERTES**, 15 rue Terres du sud, 34990 JUVIGNAC, assure la sous-traitance pour les travaux relatifs à la prestation **Fourniture et pose de gazon artificiel & pose de sol souple** pour un montant de **5 526.00 € HT**,
- **Sarl EURO DEPO France**, 27 rue Saint-Exupéry, 67500 HAGUENEAU, assure la sous-traitance pour les travaux relatifs à la prestation **Assistance Montage** pour un montant de **16 607.00 € HT**.

Monsieur le Maire présente toutes les pièces fiscales, sociales et professionnelles des entreprises concernées ainsi que les déclarations de sous-traitance (DC4) et demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à la demande de sous-traitance pour les travaux cités ci-dessus, formulée par l'entreprise **SPACIOTEMPO**.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- d'accepter les demandes de sous-traitance présentées par l'entreprise **SPACIOTEMPO**, Parc d'activités des Hauts du Val de Nièvre, 80420 FLIXECOURT, dans le cadre du marché de travaux de construction d'une Salle de Padel en faveur des entreprises :
.../...

- Sarl Vincent COPPEE, ZI Ouest, rue du Champ Macret, 80700 ROYE, assure la sous-traitance pour les travaux relatifs à la prestation *Electricité* pour un montant de **13 278.69 € HT**,
 - Sarl PELOUSES VERTES, 15 rue Terres du sud, 34990 JUVIGNAC, assure la sous-traitance pour les travaux relatifs à la prestation *Fourniture et pose de gazon artificiel & pose de sol souple* pour un montant de **5 526.00 € HT**,
 - Sarl EURO DEPO France, 27 rue Saint-Exupéry, 67500 HAGUENEAU, assure la sous-traitance pour les travaux relatifs à la prestation *Assistance Montage* pour un montant de **16 607.00 € HT**.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les déclarations de sous-traitance (DC4).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **29 janvier 2018**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **26 janvier 2018**

Le Maire,
Christian SANS

